



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 25 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinquième jour du mois de juin, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 19 juin 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme ACKER Christiane, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie par pouvoir à Mme KREUTZBERGER Aurélie, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, M. HOERNER Hubert par pouvoir à M. FENNINGER Alain, Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. FRANK Dominique par pouvoir à Mme BURCKEL Esther, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme CHAUDRON Isabelle, M. FRITZINGER Yves par pouvoir à M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2025DEL_0045

N° de feuillet :

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner Madame Joëlle RITT aux fonctions de secrétaire du Conseil Municipal.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- DESIGNER Madame Joëlle RITT en tant que secrétaire de séance.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 25 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinquième jour du mois de juin, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 19 juin 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme ACKER Christiane, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie par pouvoir à Mme KREUTZBERGER Aurélie, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, M. HOERNER Hubert par pouvoir à M. FENNINGER Alain, Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. FRANK Dominique par pouvoir à Mme BURCKEL Esther, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme CHAUDRON Isabelle, M. FRITZINGER Yves par pouvoir à M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2025DEL_0046

N° de feuillet :

2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 23 avril 2025

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 23 avril 2025.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 23 avril 2025.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 25 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinquième jour du mois de juin, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 19 juin 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme ACKER Christiane, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie par pouvoir à Mme KREUTZBERGER Aurélie, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, M. HOERNER Hubert par pouvoir à M. FENNINGER Alain, Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. FRANK Dominique par pouvoir à Mme BURCKEL Esther, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme CHAUDRON Isabelle, M. FRITZINGER Yves par pouvoir à M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2025DEL_0047

N° de feuillet :

3. Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) : modification des tarifs

Monsieur Claude LAMBERT, Adjoint au Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que conformément à la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 qui réforme la fiscalité de l'affichage

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

publicitaire, ce dernier a, par délibérations en date des 29 mars 2010 et 4 juin 2014, instauré et fixé les montants de la TLPE qui se substitue à la taxe sur les emplacements publicitaires.

En outre, l'Arrêté du 20 mars 2025 constatant les tarifs indexés sur l'inflation de la taxe sur la publicité extérieure fixe les tarifs maximaux de la TLPE. Ces maximums sont relevés chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année (+ 1,8 % pour 2024).

Les tarifs maximaux de la TLPE s'élèvent dès lors à 24,80 € pour les enseignes et les dispositifs publicitaires et pré enseignes (affichage non numérique) et 74,40 € pour les dispositifs publicitaires et pré enseignes (affichage numérique). Ces maximums sont doublés pour chaque fraction de superficie d’affichage supérieure.

Les tarifs fixés par délibération en date du 19 juin 2024 pour la première fraction de superficie d’affichage, s’élèvent à :

- 18,60 €/m² pour les enseignes ainsi que les dispositifs publicitaires et pré enseignes (affichage non numérique)
- 55,70 €/m² pour les dispositifs publicitaires et pré enseignes (affichage numérique).

Il est dès lors envisagé de modifier les tarifs TLPE selon les modalités suivantes :

Enseignes	Tarifs
Inférieures à 7 m2	Exonérées
7 m2 < Sup ≤ 12m2	18,90 € /m2
12 m2 < Sup ≤ 50 m2	37,70 € /m2
Sup > 50 m2	75,60 € /m2

Pour les dispositifs publicitaires et préenseignes (affichage non numérique)	Tarifs
Superficie ≤ 50 m2	18,90 € /m2
Superficie > 50 m2	37,80 € /m2

Pour les dispositifs publicitaires et préenseignes (affichage numérique)	Tarifs
Superficie ≤ 50 m2	56,70 € /m2
Superficie > 50 m2	113,30 € /m2

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- ACTUALISE et FIXE les tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure selon les modalités ci-exposées,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le 01/07/2025



ID : 067-216704585-20250625-2025DEL_0047-DE



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 25 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinquième jour du mois de juin, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 19 juin 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme ACKER Christiane, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie par pouvoir à Mme KREUTZBERGER Aurélie, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, M. HOERNER Hubert par pouvoir à M. FENNINGER Alain, Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. FRANK Dominique par pouvoir à Mme BURCKEL Esther, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme CHAUDRON Isabelle, M. FRITZINGER Yves par pouvoir à M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2025DEL_0048

N° de feuillet :

4. Amendement au règlement financier concernant les subventions d'investissement

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Monsieur Claude LAMBERT, Adjoint au Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que ce dernier par délibérations en date des 9 septembre 2015, 10 février 2021 et 5 juillet 2023, avait approuvé les règles relatives à la politique des subventions d'investissement au moyen d'un règlement financier.

Dans un souci de bonne gestion budgétaire, il convient d'ajuster ledit règlement tel qu'annexé à la présente délibération en y incluant une aide au titre des heures de bénévoles consacrées à la réalisation de travaux d'investissement sur les installations appartenant aux associations.

Ce dispositif consiste en le versement d'une aide de 15 % aux associations propriétaires de leurs locaux sur la base d'un volume maximum de 1000 heures / an rémunérées au smic horaire brut au moment de la demande. L'état déclaratif du volume d'heures concerné doit être transmis et certifié par le Président de l'Association après un vote intervenu en conseil/comité d'administration de l'association. La commune se réserve d'opérer des contrôles ou vérifications de l'effectivité des travaux réalisés.

L'ensemble des autres dispositions du règlement précité demeurent inchangées.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE l'ajustement au règlement susmentionné,
- APPROUVE le règlement relatif aux subventions d'investissement modifié.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 25 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinquième jour du mois de juin, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 19 juin 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme ACKER Christiane, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie par pouvoir à Mme KREUTZBERGER Aurélie, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, M. HOERNER Hubert par pouvoir à M. FENNINGER Alain, Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. FRANK Dominique par pouvoir à Mme BURCKEL Esther, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme CHAUDRON Isabelle, M. FRITZINGER Yves par pouvoir à M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2025DEL_0049

N° de feuillet :

5. Déploiement de Stolpersteine

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les Stolpersteine sont une création de l'artiste berlinois Gunter DEMNIG.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Il s'agit d'un projet artistique qui consiste à poser des pavés mémoriels sur le domaine public.

Les Stolpersteine sont des pavés de béton ou de métal de 10cm de côté enfoncés dans le sol, leur nom signifie « pierres d'achoppement ». La face supérieure est recouverte d'une plaque de laiton honorant la mémoire d'une victime du nazisme.

Le terme victimes du nazisme intègre d'office les victimes de la Shoah, les déportés politiques et internés résistants, les tziganes, les témoins de Jéhovah, les homosexuels, tous ceux qui ont été persécutés et assassinés lors de la Seconde Guerre mondiale.

L'installation de ces pavés est précédée de recherches historiques en lien avec les propres recherches de l'Association de Généalogie et d'Histoire de Schweighouse-sur-Moder et Environs (AGHSE) sur chaque victime, et peut s'accompagner d'actions pédagogiques et mémorielles notamment avec les scolaires.

Il est envisagé de s'associer à ce projet par le biais d'une convention de partenariat ci-jointe avec l'Association Stolpersteine en France sur la base des coûts suivants :

- 40 € / pavé pour les recherches historiques
- 20 € / pavé pour les interventions dans les écoles et la mise à disposition de matériel pédagogique
- 100 € / pavé provisoire
- 132 € / pavé définitif

Les premières poses définitives se dérouleront au plus tôt à l'été 2026 pour une quinzaine de Stolpersteine soit un montant total prévisionnel de 2 880 €. Des Stolpersteine pourront être installés ultérieurement selon les modalités de coûts ci-exposés.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le projet tel qu'exposé,
- AUTORISE la pose de Stolpersteine sur le domaine public communal,
- APPROUVE les termes de la convention de partenariat avec l'Association Stolpersteine de France selon les modalités et coûts ci-exposés,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention de partenariat, les avenants éventuels ainsi que tous documents y afférents.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

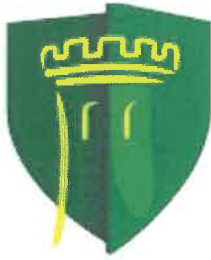
Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le 01/07/2025



ID : 067-216704585-20250625-2025DEL_0049-DE



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 25 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinquième jour du mois de juin, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 19 juin 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme ACKER Christiane, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie par pouvoir à Mme KREUTZBERGER Aurélie, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, M. HOERNER Hubert par pouvoir à M. FENNINGER Alain, Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. FRANK Dominique par pouvoir à Mme BURCKEL Esther, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme CHAUDRON Isabelle, M. FRITZINGER Yves par pouvoir à M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2025DEL_0050

N° de feuillet :

6. Avenant au partenariat avec l'Association de Généalogie et d'Histoire de Schweighouse-sur-Moder et Environs

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Madame Marie-Odile KASPAR, Adjointe au Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que la municipalité de Schweighouse-sur-Moder et l'Association de Généalogie et d'Histoire de Schweighouse-sur-Moder et Environs (AGHSE), représentée par son Président André DEISS, collaborent de longue date et ont signé une convention de partenariat pour les années 2023, 2024 et 2025 portant sur notamment sur le déploiement de QR Codes et des recherches sur les victimes du nazisme de Schweighouse sur Moder en vue d'installer des « Stolpersteine ».

Il est envisagé au moyen du projet d'avenant à la convention précitée d'ajouter pour 2025, la réalisation au cours du mois de juillet 2025 par une employée temporaire de la commune spécialisée en la matière, l'établissement d'un catalogue du fonds documentaire de l'AGHSE, des maquettes existantes et sa transmission à la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE l'ajout au partenariat ci-évoqué,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant à la convention de partenariat susmentionnée.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 25 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinquième jour du mois de juin, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 19 juin 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme ACKER Christiane, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie par pouvoir à Mme KREUTZBERGER Aurélie, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, M. HOERNER Hubert par pouvoir à M. FENNINGER Alain, Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. FRANK Dominique par pouvoir à Mme BURCKEL Esther, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme CHAUDRON Isabelle, M. FRITZINGER Yves par pouvoir à M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2025DEL_0051

N° de feuillet :

7. Fonds Vert / Aide aux Maires bâtisseurs : demande d'aide

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que par la loi de finances pour 2025, le Gouvernement et les parlementaires ont souhaité soutenir la production de logements pour répondre aux besoins.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Ce soutien passe notamment par une aide financière aux maires bâtisseurs, actifs pour le développement de leurs territoires et la production des logements. Cette aide doit d'une part, permettre d'encourager la délivrance de permis de construire pour des opérations créant au moins 2 logements faisant l'objet d'une autorisation d'urbanisme délivrée au cours de la période allant du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026, et d'autre part, d'assurer une mise en chantier rapide, d'ici fin juin 2027.

Pour chacune des opérations éligibles retenues, un montant d'aide forfaitaire est attribué par logement selon les modalités suivantes :

- Une aide socle de 1 000 € à 2 000 € par logement,
- Un bonus de 1 000 € à 1 500 € par logement social (locatif, accession sociale ou logements à caractère social portés par les communes),
- Un bonus de 1 000 € à 1 500 € par logement dans le cas d'opérations faisant preuve d'exemplarité énergétique ou environnementale (répondant aux définitions prévues aux R. 171-2 ou 171-3 du code de la construction et de l'habitation, ou aux labels « bâtiment biosourcé » ou « basse consommation en rénovation »).

Les différents bonus sont cumulables.

Les montants sont retenus en fonction des besoins de la commune en matière d'équipements publics, du besoin de soutien du territoire ou de la vitesse de réalisation de l'opération.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- SOLLICITE les aides de l'État au titre du fonds vert / aides aux maires bâtisseurs,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférents.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance
Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 25 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinquième jour du mois de juin, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 19 juin 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme ACKER Christiane, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie par pouvoir à Mme KREUTZBERGER Aurélie, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, M. HOERNER Hubert par pouvoir à M. FENNINGER Alain, Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. FRANK Dominique par pouvoir à Mme BURCKEL Esther, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme CHAUDRON Isabelle, M. FRITZINGER Yves par pouvoir à M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2025DEL_0052

N° de feuillet :

**8. Travaux de désimperméabilisation de la cour de la petite crèche "Les P'tits Loups" :
modification de la demande de subvention**

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Monsieur Dany ZOTTNER, Adjoint au Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 23 avril 2025, ce dernier avait approuvé le projet de travaux de désimperméabilisation de la cour de la petite crèche « Les P'tits Loups ».

Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève désormais à 73 385 € HT, les frais de maîtrise d'œuvre s'élevant à 10 500 € HT.

Il convient également d'adapter le plan prévisionnel de financement et de solliciter l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (AERM).

Le taux de subvention escompté s'élève toujours à 50 % à ce titre selon le plan prévisionnel de financement suivant :

Coût prévisionnel de l'opération HT	83 885 €
Subvention AERM	41 942,5 €
Autres fonds propres	41 942,5 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE les modifications ci-exposées à la délibération susmentionnée,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter des demandes de subventions selon les modalités ci-exposées au titre de l'AERM susceptible de financer ce type d'opération et de signer les éventuelles conventions à intervenir.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 25 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinquième jour du mois de juin, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 19 juin 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme ACKER Christiane, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie par pouvoir à Mme KREUTZBERGER Aurélie, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, M. HOERNER Hubert par pouvoir à M. FENNINGER Alain, Mme DAULL-ENTZ Sonia par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. FRANK Dominique par pouvoir à Mme BURCKEL Esther, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme CHAUDRON Isabelle, M. FRITZINGER Yves par pouvoir à M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2025DEL_0053

N° de feuillet :

9. Présentation de la saison culturelle 2025/2026

Madame Isabelle CHAUDRON, Adjointe au Maire, expose aux membres du Conseil Municipal que ce point comporte deux volets :

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

1. La saison culturelle 2025/2026

La saison culturelle 2025/2026 proposera une programmation axée en direction du jeune public, des scolaires et d'un public familial.

Cette saison culturelle se déploiera dans toute la commune, du Centre Culturel et Sportif « Robert Kaeufling » au site scolaire Marelle-Moulin.

La saison se compose de 12 spectacles pour 24 représentations et 2 manifestations (festival « ça K'Artonne » et animations de Noël).

La programmation dédiée au milieu scolaire et crèches proposera des représentations à partir de 6 mois et jusqu'au collège ainsi que 4 représentations bilingues.

Le budget de la saison culturelle 2025/2026 est fixé à 86 000 € au titre de la programmation, à 18 500 € au titre du Guichet Unique du Spectacle Occasionnel (GUSO), service destinée aux employeurs qui emploient occasionnellement des intermittents du spectacle, soit un montant de 104 500 €.

2. Les tarifs municipaux de la culture

Les tarifs municipaux fixés par arrêté municipal suivants sont maintenus pour la saison 2025/2026 et s'élèvent pour mémoire à :

Spectacle Jeune Public	5 € tarif unique prévente	6 € tarif unique sur place
Spectacle Scolaire	2,50 € (gratuit pour les accompagnateurs)	
Spectacle Tout Public (humour, théâtre, musique) hors week-end festif de juillet et spectacles caritatifs	15 € tarif plein	
Spectacle Jeune Public	Gratuit pour l'enfant ayant déjà assisté au spectacle en séance scolaire	
Spectacle Tout Public (humour, théâtre, musique) hors week-end festif de juillet et spectacles caritatifs	Tarif réduit 10 € pour les abonnés (Relais Culturel de Haguenau - Amicale CAH), pour les jeunes -25 ans, par personne et par place en cas d'achat de 3 spectacles	
Ateliers arts plastiques (petites vacances scolaires)	10 € par atelier	

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le lancement de la saison culturelle,
- APPROUVE l'ouverture des crédits affectés à la saison culturelle 2025/2026 à hauteur de 104 500 €,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à l'organisation de la saison culturelle 2025/2026,

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

- PREND acte des tarifs municipaux fixés par arrêté municipal pour la saison culturelle 2025/2026.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le 01/07/2025



ID : 067-216704585-20250625-2025DEL_0053-DE



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 25 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinquième jour du mois de juin, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 19 juin 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie par pouvoir à Mme KREUTZBERGER Aurélie, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, M. HOERNER Hubert par pouvoir à M. FENNINGER Alain, M. FRANK Dominique par pouvoir à Mme BURCKEL Esther, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme CHAUDRON Isabelle, M. FRITZINGER Yves par pouvoir à M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2025DEL_0054

N° de feuillet :

10. Stratégie foncière - Opportunité liée à la parcelle section 7 n°103

Arrivée de Mme Sonia DAULL-ENTZ à 20h15.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Monsieur Dany ZOTTNER, Adjoint au Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que face à la crise majeure du logement en France, caractérisée par un déficit important d'offres adaptées et une forte hausse des prix, il est essentiel que la commune s'interroge sur les opportunités de développer une offre diversifiée afin de permettre aux habitants de la commune de se loger.

La parcelle cadastrée section 7 n°103 est située en zone UA du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Schweighouse-sur-Moder et Environs approuvé en date du 19 septembre 2016 sis au 6 rue du Général de Gaulle appartenant aux époux Erler, qui comprend une maison, actuellement en vente, représente une opportunité étant donné sa superficie (13,59 ares) et sa localisation pour répondre à des besoins de logements.

Le projet d'aménagement (voir plan ci-joint) consisterait en une opération de logements aidés.

La commune est déficitaire en logement aidés au titre de la Loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU) et pénalisée financièrement annuellement.

Le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Alsace du Nord approuvé en date du 26 mai 2009 et révisé en date du 17 décembre 2015 fixe notamment comme objectifs, pour les agglomérations du territoire, la production de logements à des prix accessibles ainsi que la minimisation de la consommation foncière.

L'opération envisagée s'inscrit dans les objectifs fixés par les documents applicables à la commune de Schweighouse-sur-Moder.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le projet tel qu'exposé et PREEMPTÉ cette parcelle ainsi que l'ensemble immobilier par le biais de l'Établissement Public Foncier (EPF) d'Alsace.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 25 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinquième jour du mois de juin, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 19 juin 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Sallé Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie par pouvoir à Mme KREUTZBERGER Aurélie, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, M. HOERNER Hubert par pouvoir à M. FENNINGER Alain, M. FRANK Dominique par pouvoir à Mme BURCKEL Esther, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme CHAUDRON Isabelle, M. FRITZINGER Yves par pouvoir à M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2025DEL_0055

N° de feuillet :

11. Convention de portage avec l'Etablissement Public Foncier d'Alsace

Monsieur Dany ZOTTNER, Adjoint au Maire, expose aux membres du Conseil Municipal qu'il a contacté l'Etablissement Public Foncier (EPF) d'Alsace en vue d'intervenir, pour le compte de la commune, pour

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

l'acquisition d'une parcelle et d'un ensemble immobilier situé au 6 rue du Général de Gaulle cadastré section 7 n°103 d'une contenance totale de 13,59 ares appartenant actuellement aux époux Erler.

L'acquisition de cet ensemble immobilier permettrait à terme la réalisation d'un ensemble de logements aidés.

Il est envisagé que l'EPF d'Alsace porte pour le compte de la Commune, ce bien pour une durée maximale de 5 ans. Les frais de portage pour cette opération s'élèvent à 1,5 % par an, ramenés à 1 % en cas de réalisation effective de logements aidés.

L'EPF envisage d'acquérir ce bien pour un montant de 240 000 € dont éventuellement inclus trois mille six cent euros (3 600 €) de mobilier, prix indiqué par le vendeur dans la déclaration d'intention.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- DEMANDE à l'EPF d'Alsace d'acquérir et de porter pendant une durée de cinq (5) années, le bien situé à SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER – 6 rue du Général de Gaulle, figurant au cadastre sous section 7 numéro 103 d'une superficie totale de 13,59 ares, moyennant deux cent quarante mille euros (240 000 €), dont éventuellement inclus trois mille six cent euros (3 600 €) de mobilier, prix indiqué par le vendeur dans la déclaration d'intention d'aliéner ; consistant en une maison d'habitation et son terrain, en vue d'y réaliser un projet urbain d'ensemble, par une maîtrise foncière publique, qui valorisera ce secteur par la réalisation d'un projet d'aménagement d'ensemble cohérent à vocation d'habitat social, s'insérant dans son environnement proche,
- APPROUVE les dispositions des projets de convention de portage foncier et de mise à disposition de biens annexés à la présente délibération et AUTORISE Monsieur le Maire à signer lesdites conventions nécessaires à l'application de la présente délibération, sous réserve de l'accord du Conseil d'Administration de l'EPF d'Alsace.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participant pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 25 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinquième jour du mois de juin, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 19 juin 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie par pouvoir à Mme KREUTZBERGER Aurélie, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, M. HOERNER Hubert par pouvoir à M. FENNINGER Alain, M. FRANK Dominique par pouvoir à Mme BURCKEL Esther, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme CHAUDRON Isabelle, M. FRITZINGER Yves par pouvoir à M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2025DEL_0056

N° de feuillet :

12. Echange de parcelles avec Monsieur Jean-Louis BARBIER

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Monsieur Dany ZOTTNER, Adjoint au Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération votée à l'unanimité en date du 23 avril, ce dernier avait autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à l'échange de parcelles avec Monsieur Jean-Louis BARBIER.

Il convient d'amender la délibération adoptée sans modifier la surface totale de 56,26 ares en substituant la mention « Section 19 une parcelle d'une contenance de 13,93 ares restant à définir par PV d'arpentage et issue de la parcelle 726 lieudit « Rosenberg » » par les mentions « Section 19 parcelle 3/73 d'une contenance d'environ 6,16 ares et issue de la parcelle 596 lieudit « Bocksberg Links » et « Section 19 parcelle 2/190 d'une contenance d'environ 7,77 ares et issue de la parcelle 726 lieudit « Rosenberg ».

L'ensemble des autres dispositions délibérées lors de la séance du 23 avril 2025 demeurent inchangées.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- DECIDE de substituer à la délibération en date du 23 avril 2025, les mentions telle qu'indiquées ci-dessus.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 25 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinquième jour du mois de juin, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 19 juin 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie par pouvoir à Mme KREUTZBERGER Aurélie, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, M. HOERNER Hubert par pouvoir à M. FENNINGER Alain, M. FRANK Dominique par pouvoir à Mme BURCKEL Esther, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme CHAUDRON Isabelle, M. FRITZINGER Yves par pouvoir à M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2025DEL_0057

N° de feuillet :

13. Régularisation foncière avec Monsieur ZEISSLOFF et Madame ANDLAUER

Monsieur Dany ZOTTNER, Adjoint au Maire, expose aux membres du Conseil Municipal qu'il a été constaté une anomalie sur le foncier de la rue Maréchal Leclerc. En effet, la parcelle cadastrée section 4 n° 283 d'une

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

contenance de 0,59 are appartenant aux consorts ZEISSLOFF Eric et ANDLAUER Noëlla, est intégrée dans la voirie (trottoirs).

Il est envisagé dès lors d'acquérir ladite parcelle au montant de 413 € l'are soit 243,67 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- AUTORISE Monsieur le Maire à acquérir la parcelle appartenant aux Cts ZEISSLOFF Eric et ANDLAUER Noëlla au prix de 413 € l'are soit 243,67 €,
- PREND note que les frais de notaire seront à la charge de la commune,
- CHARGE Me FAGOT, notaire à Strasbourg, de la rédaction de l'acte notarié à intervenir,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte ainsi que tout document y afférent.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 25 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinquième jour du mois de juin, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 19 juin 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie par pouvoir à Mme KREUTZBERGER Aurélie, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, M. HOERNER Hubert par pouvoir à M. FENNINGER Alain, M. FRANK Dominique par pouvoir à Mme BURCKEL Esther, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme CHAUDRON Isabelle, M. FRITZINGER Yves par pouvoir à M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2025DEL_0058

N° de feuillet :

14. Acquisition d'une parcelle auprès de Madame ROUSSEL

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la parcelle cadastrée section 2 n°89 sise au 3 rue de la gare est grevée d'un emplacement réservé au Plan local d'Urbanisme (PLU) de Schweighouse-

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

sur-Moder et Environs. Dans l'optique d'y réaliser à terme une extension du trottoir et de places de stationnement, Madame ROUSSEL ayant mis en vente ladite parcelle, la commune a fait valoir sa priorité sur une partie de la parcelle.

Il est envisagé dès lors d'acquérir la parcelle nouvellement cadastrée section 2 n°2/89 d'une superficie 2, 51 ares, au montant de 35 892 € auprès de Madame ROUSSEL et de consentir au propriétaire de la parcelle cadastrée section 2 n°1/89 une servitude de passage sur la parcelle cadastrée section 2 n°2/89 correspondant au passage actuel de véhicule.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- AUTORISE l'acquisition de la parcelle référencée ci-dessus à Madame ROUSSEL au prix de 35 892 € et de consentir au propriétaire de la parcelle cadastrée section 2 n°1/89 une servitude de passage sur la parcelle cadastrée section 2 n°2/89 correspondant au passage actuel de véhicule,
- PREND acte que les frais de notaire sont à la charge de la commune,
- CHARGE l'office Notarial de Maîtres FAESSEL et ERNEWEIN-WACKERMANN, de la rédaction de l'acte à intervenir,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 26 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 1 (M. Zottner)

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 25 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinquième jour du mois de juin, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 19 juin 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie par pouvoir à Mme KREUTZBERGER Aurélie, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, M. HOERNER Hubert par pouvoir à M. FENNINGER Alain, M. FRANK Dominique par pouvoir à Mme BURCKEL Esther, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme CHAUDRON Isabelle, M. FRITZINGER Yves par pouvoir à M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2025DEL_0059

N° de feuillet :

15. Echange de parcelle avec Alsace Habitat

Monsieur Dany ZOTTNER, Adjoint au Maire, expose aux membres du Conseil Municipal que l'ensemble immobilier sis au 77, route d'Ohlungen (anciennement propriété KRALL) a été acquis par Alsace Habitat.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Dans le cadre de cette opération, une régularisation foncière s'avère nécessaire et se traduit par un échange de parcelles à l'euro symbolique comme suit :

I/ Parcelle à transférer de la commune vers Alsace Habitat

Parcelle n° (3) section 20 d'une contenance de 0,46 are nouvellement défini par PV d'arpentage provisoire en date 20 février 2025 par le cabinet de géomètre expert Julien CARBIENER et issue de la parcelle initiale section 20 n° 129.

II/ Parcelle à transférer de Alsace Habitat vers la commune

Parcelle n° (2) Section 20 d'une contenance de 0,37 are nouvellement défini par PV d'arpentage provisoire en date du 20 février 2025 par le cabinet de géomètre expert Julien CARBIENER et issue de la parcelle initiale section 20 n° 113.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- AUTORISE la cession de la parcelle susmentionnée au profit d'Alsace Habitat moyennant le versement d'un euro symbolique,
- PREND note que les frais de notaire et d'arpentage seront à la charge d'Alsace Habitat,
- CHARGE Me RICOU, notaire à Benfeld, de la rédaction de l'acte notarié à intervenir,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 25 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinquième jour du mois de juin, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 19 juin 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie par pouvoir à Mme KREUTZBERGER Aurélie, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, M. HOERNER Hubert par pouvoir à M. FENNINGER Alain, M. FRANK Dominique par pouvoir à Mme BURCKEL Esther, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme CHAUDRON Isabelle, M. FRITZINGER Yves par pouvoir à M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2025DEL_0060

N° de feuillet :

16. Subvention à la Paroisse Protestante

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Madame Marie-Odile KASPAR, Adjointe au Maire, expose aux membres du Conseil Municipal que la commune a été sollicitée par la Paroisse Protestante concernant le financement d'une paire de rideaux thermiques en velours pour la porte latérale de l'église protestante.

Le montant total de ces travaux s'élève à 3 700 € et il est d'usage que la commune subventionne ce type de travaux à hauteur de 15 % soit un montant total de 555 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le versement de la somme de 555 € à la Paroisse Protestante sur présentation des factures acquittées,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 25 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinquième jour du mois de juin, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 19 juin 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie par pouvoir à Mme KREUTZBERGER Aurélie, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, M. HOERNER Hubert par pouvoir à M. FENNINGER Alain, M. FRANK Dominique par pouvoir à Mme BURCKEL Esther, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme CHAUDRON Isabelle, M. FRITZINGER Yves par pouvoir à M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2025DEL_0061

N° de feuillet :

17. Subvention école ABCM - transport piscine

Monsieur Mickaël EPPINGER, Adjoint au Maire, informe les membres du Conseil Municipal que la Commune a été sollicitée par la directrice de l'école ABCM Unseri Schuel pour une participation financière au transport

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

des élèves en bus à la piscine de Niederbronn-les-Bains. Il expose que les séances ont eu lieu au cours de l'année scolaire 2024/2025.

Le montant total de la facture s'élève à 3 625 € et Monsieur EPPINGER propose de prendre en charge 70% du coût du transport soit un montant de 2 537,50 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le versement de la somme de 2 537,50 € à l'école ABCM,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 25 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinquième jour du mois de juin, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 19 juin 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie par pouvoir à Mme KREUTZBERGER Aurélie, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, M. HOERNER Hubert par pouvoir à M. FENNINGER Alain, M. FRANK Dominique par pouvoir à Mme BURCKEL Esther, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme CHAUDRON Isabelle, M. FRITZINGER Yves par pouvoir à M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2025DEL_0062

N° de feuillet :

18. Subvention énergies renouvelables

Monsieur Dany ZOTTNER, Adjoint au Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de sa politique énergétique et de préservation du patrimoine, ce dernier avait décidé le 14 septembre 2009

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

d'une aide à l'effort d'économie d'énergie (prime aux particuliers plafonnée à hauteur de 250 €) ainsi que d'une aide au maintien du patrimoine bâti (3,50 € le m² pour le ravalement des façades ordinaires et 6 € le m² pour le ravalement des façades à colombages ou pans de bois apparents).

Après étude des différents dossiers, il est envisagé d'attribuer les subventions suivantes :

Subvention ravalement de façades :

Nom	Situation du bien rénové	Montant de la subvention
SCI La Couronne	79 route d'Ohlungen	272,48 €
PHILIPPS Christelle	8 rue du Moulin	441,00 €
RAPP René	2 rue des Faisans	338,80 €
	TOTAL	1 052,28 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le versement des subventions mentionnées ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 25 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinquième jour du mois de juin, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 19 juin 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie par pouvoir à Mme KREUTZBERGER Aurélie, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, M. HOERNER Hubert par pouvoir à M. FENNINGER Alain, M. FRANK Dominique par pouvoir à Mme BURCKEL Esther, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme CHAUDRON Isabelle, M. FRITZINGER Yves par pouvoir à M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2025DEL_0063

N° de feuillet :

19. Subvention à l'Association du foyer de la Paroisse Protestante

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Madame Marie-Odile KASPAR, Adjointe au Maire, expose aux membres du Conseil Municipal que la commune a été sollicitée par l'Association du foyer de la Paroisse Protestante pour la prise en charge de factures relatives de cinq convecteurs électriques et de six volets roulants en aluminium.

Le montant total des factures s'élève à 5 724,71 € et il est d'usage que la commune subventionne ce type d'achats à hauteur de 30 % soit un montant de 1 717,41 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le versement de la somme de 1 717,41 € à l'Association du foyer de la Paroisse Protestante sur présentation des factures acquittées,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 25 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinquième jour du mois de juin, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 19 juin 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie par pouvoir à Mme KREUTZBERGER Aurélie, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, M. HOERNER Hubert par pouvoir à M. FENNINGER Alain, M. FRANK Dominique par pouvoir à Mme BURCKEL Esther, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme CHAUDRON Isabelle, M. FRITZINGER Yves par pouvoir à M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2025DEL_0064

N° de feuillet :

20. Subvention au Running Team Schweighouse

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Monsieur Claude LAMBERT, Adjoint au Maire, expose aux membres du Conseil Municipal que la commune a été sollicitée par le Running Team Schweighouse concernant le financement de matériel d'équipement tel que des haies, des starting-blocks, des javelots et autre matériel.

Le montant total de ces factures s'élève à 1 623,35 € et il est d'usage que la commune subventionne ce type de travaux à hauteur de 15 % soit un montant total de 243,50 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le versement de la somme de 243,50 € au Running Team Schweighouse sur présentation des factures acquittées,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 25 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinquième jour du mois de juin, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 19 juin 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie par pouvoir à Mme KREUTZBERGER Aurélie, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, M. HOERNER Hubert par pouvoir à M. FENNINGER Alain, M. FRANK Dominique par pouvoir à Mme BURCKEL Esther, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme CHAUDRON Isabelle, M. FRITZINGER Yves par pouvoir à M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2025DEL_0065

N° de feuillet :

21. Rapports annuels - Electricité / Gaz / Eau

Monsieur Dany ZOTTNER, Adjoint au Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que les rapports annuels 2024 de l'eau, l'électricité et du gaz doivent être présentés en Conseil Municipal.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Ces rapports annuels sont disponibles en Mairie pour consultation, et ont été transmis par voie dématérialisée à l'ensemble du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,

- PREND acte de la présentation du rapport annuel 2024 de l'Electricité de Strasbourg, de GRDF (Gaz Réseau Distribution France) et du service public d'eau potable de la Communauté d'Agglomération de Haguenau.

Résultat du vote : Prend acte

Pour : 0 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 27

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :